



Modification contrat de travail

Par **delgym**, le **11/05/2014** à **14:22**

Bonjour,

je suis éducateur sportif dans une association à temps complet en CDI, et j'ai une opportunité de travail dans un autre endroit à mi temps en CDD.

Je sais que l'on ne peut pas travailler plus de 44 h par semaine donc je voulais savoir quels étaient mes droits pour ne pas perdre mon CDI.

Si je peux faire une demande de modification d'heure de mon contrat de travail pour un an ou un demande de mis à disposition partielle sur 2 jours ou autre.

Merci de vos réponses

Par **P.M.**, le **11/05/2014** à **17:09**

Bonjour,

Vous pourriez toujours faire une demande mais l'employeur n'est pas a priori forcé d'accepter surtout s'il n'a pas de poste disponible à temps partiel et en tout cas pas temporairement...

Par **delgym**, le **11/05/2014** à **18:06**

merci

si je ne peux pas lui demander un poste partiel et temporaire que me conseillez vous?

Par **P.M.**, le **11/05/2014** à **18:18**

Encore une fois, vous pouvez demander mais l'employeur n'est pas forcé d'accepter...

En cas de refus, c'est à vous de dévider mais vous ne pouvez pas avoir deux emplois qui vous fassent dépasser la durée légale du travail sans vous exposer à un licenciement pour faute grave...